



Justice pour les trois jeunes du El Hiblu 1

Monsieur le Procureur,

En mars 2019, un canot pneumatique tente de traverser la Méditerranée. Une centaine de personnes sont à bord, dont un jeune Ivoirien de 15 ans et deux Guinéens de 16 et 19 ans. Ils sont prêts à tout pour quitter l'enfer libyen, où migrants et réfugiés sont exposés à la torture, au viol, à l'exploitation.

En difficulté, l'embarcation est secourue par un bateau pétrolier, le El Hiblu 1. Celui-ci cherche à ramener les passagers en Libye, mais devant leurs protestations, il finit par mettre le cap sur Malte. Les trois garçons jouent un rôle d'interprètes et de médiateurs, contribuant à calmer la situation. -Pourtant, sitôt arrivés, ils sont accusés d'infractions graves et incarcérés. Remis en liberté conditionnelle en attendant leur procès, les trois jeunes risquent toujours la prison à vie.

Monsieur le Procureur, nous vous demandons de rendre justice aux trois jeunes du El Hiblu 1 en abandonnant toutes les charges retenues contre eux et en classant l'affaire.

Pour connaître la date de fin de cette pétition, veuillez vous rendre sur amnesty.fr/actions-en-cours

*Vous portez cette pétition sur un stand ? Consultez nos ressources sur le sujet : <https://bit.ly/2CScriHV>

	NOM, PRENOM	CODE POSTAL	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Amnesty International France (AIF) traite les informations recueillies sur cette pétition de façon sécurisée afin d'interpeller le procureur général de Malte. Le responsable de traitement des données est AIF, représentée par sa Présidente, Cécile Coudriou. Conformément aux réglementations en vigueur vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de restriction et d'opposition au traitement des données vous concernant.

En signant cette pétition vous acceptez que vos données soient transmises au procureur général de Malte.

Pour plus d'information sur le traitement de vos données, les mentions légales sont mises à votre disposition par nos équipes militantes